

**DEPARTEMENT DE
LA SEINE MARITIME**

**MAIRIE
DE
NORVILLE**
11, rue des Ecoles
76330

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2016 A 20 H 00

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 24/02/2016

Président de séance : Monsieur Christian BOYERE, maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BAILLEUL, BARBEY, BOYERE Ch., BOYERE M., DAJON, ELIOT, GENET,
GOSSE, HAUCHARD, LAGUERRE, MOREL, PETIT, PROTAIS, VIGER, WARLOP.

Membre excusé : R.A.S.

Membre absent : R.A.S.

Procuration : R.A.S.

Secrétaire de séance : Mme VIGER

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 15

Date d'affichage : 04/03/2016

ORDRE DU JOUR

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2016-03-02/01	Budget commune : Approbation du Compte de Gestion 2015
DCM2016-03-02/02	Budget commune : Approbation du Compte Administratif 2015
DCM2016-03-02/03	Budget commune : Affectation des résultats 2015
DCM2016-03-02/04	Budget lotissement : Approbation du Compte de Gestion 2015
DCM2016-03-02/05	Budget lotissement : Approbation du Compte Administratif 2015
DCM2016-03-02/06	Budget lotissement : Affectation des résultats 2015
DCM2016-03-02/07	Restrictions budgétaires 2016
DCM2016-03-02/08	Eclairage public rue de l'Eglise
DCM2016-03-02/09	Réhabilitation de la cuisine salle des fêtes
DCM2016-03-02/10	Parcelle lot n° 1 à vendre Clos Saint Martin
DCM2016-03-02/11	Vidéo protection intercommunale

DELIBERATIONS

Délibération n° DCM2016-03-02/01 :

Budget commune : Approbation du Compte de Gestion 2015 :

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Rubert, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

L'ordonnateur, Mr Christian BOYERE, Maire de la commune de Norville, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° DCM2016-03-02/02 :

Budget commune : Approbation du Compte Administratif 2015 :

Le détail du compte administratif 2015 du budget communal est exposé aux membres du Conseil Municipal.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2015	583 903,53	112 861,44
Recettes 2015	576 029,29	117 480,84
Résultat de l'exercice	- 7 874,24	+ 4 619,40
Excédent au 31/12/2014	439 608,54	118 310,39
Excédent au 31/12/2015	431 734,30	122 929,79

Déficit de l'exercice 2015	3 254,84 €
Excédent global de clôture	554 664,09 €

Par 14 voix (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le Compte Administratif 2015 du budget communal est approuvé avec un excédent de recettes de 554 664,09 €.

Délibération n° DCM2016-03-02/03 :

Budget commune : Affectation des résultats 2015 :

Les membres du Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget communal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 874,24 €
- un excédent reporté de :	439 608,54 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	431 734,30 €
- un excédent d'investissement de :	122 929,79 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	122 929,79 €

Décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	431 734,30 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	431 734,30 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	122 929,79 €

Délibération n° DCM2016-03-02/04 :

Budget lotissement : Approbation du Compte de Gestion 2015 :

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Rubert, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

L'ordonnateur, Mr Christian BOYERE, Maire de la commune de Norville, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget lotissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° DCM2016-03-02/05 :

Budget lotissement : Approbation du Compte Administratif 2015 :

Le détail du compte administratif 2015 du budget lotissement est exposé aux membres du Conseil Municipal.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2015	492 235,10	530 326,68
Recettes 2015	586 304,58	491 089,43
Résultat de l'exercice	94 069,48	- 39 237,25
Déficit au 31/12/2014	- 15 362,00	0,00
Résultat Au 31/12/2015	78 707,48	- 39 237,25

Excédent de l'exercice	54 832,23
Excédent global de clôture	39 470,23

Par 14 voix (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le Compte Administratif 2015 du budget lotissement est approuvé avec un excédent de 39 470,23 €.

Délibération n° DCM2016-03-02/06 :

Budget lotissement : Affectation des résultats 2015 :

Les membres du Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget lotissement,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 94 069,48 €

- un déficit reporté de : 15 362,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 78 707,48 €

- un déficit d'investissement de :	39 237,25 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	39 237,25 €

Décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	78 707,48 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	78 707,48 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	39 237,25 €

Délibération n° DCM2016-03-02/07 :

Restrictions budgétaires 2016 :

1. Benne à déchets verts

Une benne est mise à disposition près du cimetière chaque week-end d'avril à mi-novembre pour près de 5700 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal sa position par rapport à ce service.

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 6 voix contre, de conserver ce service à la population.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire la période de mise à disposition de la benne à déchets verts de mi-mai à fin septembre.

2. Destruction des nids d'insectes

La commune prend en charge l'intégralité du coût de destruction des nids de guêpes et frelons des Norvillais en faisant la demande en mairie. Notre prestataire nous facture 60 € par nid détruit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal sa position par rapport à ce service.

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour et 7 voix contre, de ne plus prendre en charge le coût de cette prestation.

3. Fourniture de produits raticide/souricide

La commune fournit du produit raticide/souricide aux Norvillais en faisant la demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler le stock de produit lorsque celui-ci sera épuisé.

Parallèlement aux restrictions votées ci-dessus, d'autres points vont être étudiés, à savoir :

- Nous allons mettre en concurrence notre assureur actuel afin de comparer ses tarifs.
- Les loyers des 2 logements communaux seront réévalués chaque année selon l'indice en vigueur défini lors de la signature du bail.
- La qualité du papier de notre P'tit journal de fin d'année va être revue.
- Les dépenses relatives aux « fêtes et cérémonies » vont être modérées.
- Le contrat d'entretien des espaces verts va être réajusté sur certains postes.
- Le massif de fleurs près du stade et les deux massifs route de Saint Maurice vont être supprimés.
- La réévaluation du tarif de la cantine scolaire est prévue. Elle sera délibérée lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2016.

Délibération n° DCM2016-03-02/08 :

Eclairage public Rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2016-0-76471-6269 et désigné « Rue de l'Eglise – 1^{ère} partie (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 25 951,45 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 11 894,41 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour :

- **d'adopter le projet ci-dessus,**
- **d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.**

Délibération n° DCM2016-03-02/09 :

Réhabilitation de la cuisine salle des fêtes :

Lors de notre réunion de Conseil Municipal du 17 décembre 2015, nous vous avons exposé les travaux de réhabilitation à prévoir dans la cuisine de la salle des fêtes.

Nous avons aujourd'hui une estimation de cet investissement entre 8.000,00 et 10.000,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à ces travaux de réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions s'y rapportant.

Délibération n° DCM2016-03-02/10 :

Parcelle lot n° 1 à vendre Clos Saint Martin :

La dernière parcelle à vendre sur le Clos Saint Martin a une superficie de 1397 m². Cependant, sa surface constructible n'est que de 580 m² du fait des distances à respecter par rapport au puits et aux limites séparatives. Elle est affichée au tarif de 80.000,00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de diminuer le prix de vente de cette parcelle numérotée lot 1.

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix, de réduire le prix de vente à 70.000,00 € ; et par 2 voix de le réduire à 65.000,00 €.

Délibération n° DCM2016-03-02/11 :

Vidéo protection intercommunale :

La police municipale intercommunale nous a présenté un projet de mutualisation de la vidéo-protection.

L'étude préalable de ce projet, permettant de déterminer les réseaux, les technologies et le coût du projet, est évaluée à 936 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour et 7 abstentions, de ne pas procéder à cette étude préalable.

QUESTIONS DIVERSES

Passage piétons de l'école :

Après avoir testé la sécurisation de la traversée de la RD81 par le passage piétons situé en face de la mairie, nous avons constaté que la majorité des piétons continuaient de traverser en face la cour d'école, notamment des enfants non accompagnés.

Nous sommes donc revenus à la situation initiale.

Produits phytosanitaires :

La réglementation nous obligeant à réduire, et à terme à supprimer, l'utilisation des produits phytosanitaires, la commission environnement, assistée de l'employé communal Mr Bertin et de Mr Genet, se réunira pour réfléchir à des solutions alternatives.

Week-end écocitoyenneté :

Il se déroulera les 1^{er} et 2 avril prochain. La journée du vendredi est réservée aux enfants de notre école. Les enfants des TAP de Petiville y seront invités. Le samedi est à destination du grand public avec différentes animations et stands gratuits.

Nous aurons besoin de volontaires pour nous aider lors de la préparation le jeudi 31 mars, ainsi que durant ces 2 jours. Nous sommes également à la recherche de lots (en rapport avec le thème de l'éco-citoyenneté) pour la tombola organisée par Les Amis de l'Ecole.

Guinguette :

L'Office de Tourisme Caux Vallée de Seine organise une soirée guinguette le jeudi 4 août 2016 dans notre village. Celle-ci se déroulera de 18h30 à 23h00.

Cette soirée se décomposera en 2 parties :

1^{ère} partie de 18h30 à 20h00 ayant pour but la valorisation de la commune, de son patrimoine, de ses artisans et des savoir-faire locaux.

2nd partie de 20h00 à 23h00 avec le mot d'accueil du Maire et le verre de l'amitié suivis par la valorisation des producteurs locaux, l'animation musicale et le pique-nique.